

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/10/2025 - 31241 - 2020 B 09455 - 327 746 301 - 125 BRIAND NOTAIRES

Bilan Actif

31241
13 OCT. 2025

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	554 641,04	23 813,56	530 827,48	530 827,48
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations, agencements	249 895,76	247 460,47	2 435,29	879,35
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et d'informatique	132 627,37	132 282,85	344,52	840,68
	Mobilier de bureau	57 920,98	57 708,33	212,65	281,37
	Immobilisations corporelles en cours	.			
	Immobilisations financières	106,71		106,71	106,71
	TOTAL (I)	995 191,86	461 265,21	533 926,65	532 935,59
ACTIF CIRCULANT	Stocks-et-en-cours	38 030,00		38 030,00	39 600,00
	Acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	22 487,62		22 487,62	
	Créances notariales	23 213,68		23 213,68	14 648,41
	Autres créances	14 256,50		14 256,50	49 851,97
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Etablissements autorisés	7 395 248,18		7 395 248,18	8 052 362,39
A déduire : fonds détenus	(7 136 363,33)		(7 136 363,33)	(7 715 487,97)	
Autres diponibilités	131 583,97		131 583,97	169 380,70	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 407,08		6 407,08	6 044,23
	TOTAL (II)	494 863,70		494 863,70	616 399,73
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV)		1 490 055,56	461 265,21	1 028 790,35	1 149 335,32

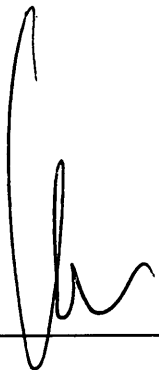
Copie
certifiée
conforme à
l'original

h.

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social	581 706,00	581 706,00
	Primes liées au capital		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	25 177,42	22 882,37
	Réserves statutaires ou contractuelles	97,87	62,77
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	25 718,22	45 901,07
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	632 699,51	650 552,21
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges		
	TOTAL (II)		
DETTES (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156 119,76	180 963,45
	Emprunts auprès des associés		
	Emprunts et dettes financières	6 353,09	4 872,65
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 593,74	42 405,09
	Dettes fiscales et sociales	160 960,18	180 263,48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Dettes notaires en concours	5 732,92	9 285,93
	Autres dettes	35 331,15	80 992,51
	TOTAL (III)	396 090,84	498 783,11
COMPTES DE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)		
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 028 790,35	1 149 335,32

Copie
certifiée
conforme à
l'original



S.A.S. 125 BRIAND NOTAIRES
125, avenue Aristide Briand
93891 LIVRY GARGAN

ANNEXE
Exercice clos le 31 décembre 2024

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 1 028 790,35 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 25 718,22 €. Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'office utilise pour sa comptabilité le logiciel « INOT COMPTABILITE version 4.0 conçu par la société SEPTEO SOLUTIONS NOTAIRES, 194 avenue de la Gare Sud de France – 34970 LATTES.

Ce logiciel a reçu un récépissé de dépôt en date du 18 octobre 2024 sous le numéro 24 3/4.0, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2006 modifié par l'arrêté du 23 août 2010.

1.2. Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La comptabilité de l'entreprise est établie en conformité avec l'arrêté du 22 juillet 1988 abrogeant l'arrêté du 2 janvier 1978, relatif à la normalisation comptable dans les études de notaires.

1.3. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Notarial 1988.

1.4. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

1.5. Consolidation

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

1.6. Méthode de réévaluation

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.
La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

Nature des immobilisations	Mode (L/D)	Durée (AN)
Frais de constitution	L	/
Logiciels	L	1
Agencements	L	5 à 10
Matériel de bureau	L / D	3 à 5
Mobilier de bureau	L	5 à 10

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciels	23 813,56	-	-	23 813,56
Droit au bail	304,90	-	-	304,90
Finance de l'office	530 522,58	-	-	530 522,58
Agencements	247 278,26	2 617,50	-	249 895,76
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau	132 627,37	-	-	132 627,37
Mobilier de bureau	57 920,98	-	-	57 920,98
Dépôts	106,71	-	-	106,71
TOTAL	992 574,36	2 617,50	-	995 191,86

2.3. Variation des amortissements

Amortissements	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciels	23 813,56	-	-	23 813,56
Agencements	246 398,97	1 061,50	-	247 460,47
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau	131 786,69	496,16	-	132 282,85
Mobilier de bureau	57 639,61	68,72	-	57 708,33
TOTAL	459 638,83	1 626,38	-	461 265,21

2.4. Actif circulant

Les stocks de travaux en cours à la clôture de l'exercice ont été valorisés à leur coût de production estimé.

2.5. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières	106,71	106,71
Créances clients et comptes rattachés	22 487,62	
Clients douteux ou litigieux	-	-
Créances Notaires en concours ou en participation	23 213,68	
Autres créances	14 256,50	
Charges constatées d'avance	6 407,08	
TOTAL	66 471,59	106,71

3. **NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total après modifications
Parts		Augmentations	Diminutions	
Nombre	3 802			3 802
valeur nominale	153,00 €			153,00 €
Montant	581 706,00 €			581 706,00 €

3.2. Provisions

Les provisions pour créances douteuses, lorsqu'elles existent sont constituées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité de certaines créances.

Nature des provisions	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Amort. Dérogatoires				
Prov. Risques et charges				
Prov. Pour dépréciation				-
TOTAL	-	-	-	-

dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles		
----------------------------	--	--	--

Aucune autre provision n'a été constatée au cours de l'exercice.
(à l'exception des congés à payer cf. infra 4)

3.3. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	156 119,76	137 093,67
Emprunts auprès des associés	-	
Emprunts et dettes financières divers	6 353,09	
Fournisseurs et comptes rattachés	31 593,74	
Dettes fiscales et sociales	160 960,18	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Dettes Notaires en concours ou en participation	5 732,92	
Autres dettes	35 331,15	
Produits constatés d'avance	-	
TOTAL	396 090,84	137 093,67

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Organismes sociaux produits à recevoir	5 129,00
Etat produits à recevoir	-
Divers produits à recevoir	1 302,00
Produits financiers à recevoir	3 900,00

4.2. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	d'exploitation	financières	exceptionnelles
	6 407,08	-	-

4.3. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	64,34
Fournisseurs factures non parvenues	23 199,08
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	34 181,79
Personnel divers charges à payer	7 000,00
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	15 173,02
Organismes sociaux, charges diverses à payer	2 410,00
Etat charges à payer	700,00
Divers charges à payer	-

4.4. Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	d'exploitation	financiers	exceptionnels
			NEANT

*Copie pour
extrait, certifiée
conforme à l'original.*

125 BRIAND NOTAIRES
Société par actions simplifiée
Au capital de 581.706,00 €

Siège social : 125 avenue Aristide Briand
93190 LIVRY-GARGAN
RCS BOBIGNY n° 327 746 301

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 24 MARS 2025

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SAS 125 BRIAND NOTAIRES, représentée par :

Pierre-André MORETTI, détenteur d'une action

Elodie MAGNIN, détentrice d'une action

Géraldine LURIENNE, détentrice d'une action

Florian DARTOIS, détenteur d'une action

SPFPL 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS, Société de participations financières de professions libérales de notaires, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège social est situé au 125 avenue Aristide Briand à LIVRY-GARGAN (93190), détentrice de 3.798 actions, représentée par ses gérants :

Pierre-André MORETTI,

Géraldine LURIENNE,

Elodie MAGNIN,

Florian DARTOIS,

Total des actions des associés présents : 3.802 actions sur les 3.802 actions composant le capital social.

Pierre-André MORETTI, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbations desdites conventions ;

- Fixation des sommes à allouer aux actionnaires exerçants ;
- ratification des rémunérations
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le président sur les comptes de l'exercice **clos le 31 décembre 2024**, la collectivité des associés approuve ce rapport, tels qu'il lui a été présenté, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes.
En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice **clos le 31 décembre 2024**, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.
Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de **25.718,22 euros**

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 25.718,22 euros.
- Distribuer 24.408,84 euros pour éviter les rompus

Affectation

- Réserve légale : Dotation à la réserve légale, soit 1.285,91 euros.
Ce qui portera la réserve légale à 26.463,33 euros
- Distribution de dividendes pour un montant de 24.408,84 euros
- Autres réserves : 23.47 euros
Ce qui portera les autres réserves : 121.34 €

Le dividende unitaire est de 6,42 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il est précisé, pour les actionnaires exerçants et pour la partie du dividende dépassant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant que les prélèvements sociaux de 17,2% ne s'appliquent pas mais que ces sommes sont soumises aux cotisations et contributions sociales. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2023	43.570,92	Néant	Néant

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement (en euros)	non à
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)		
31 décembre 2022	196.943,60 €	Néant	Néant	
31 décembre 2021	168.048,40 €	Néant	Néant	

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 13 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

Géraldine LURIENNE
MORETTI

Elodie MAGNIN

Florian DARTOIS

Pierre-André

SPFPL 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS

Représentée par Pierre-André MORETTI, Géraldine LURIENNE
Elodie MAGNIN et Florian DARTOIS